



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Contrats de relance et de transition écologique

Question au Gouvernement n° 3739

Texte de la question

### CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric Reiss.

**M. Frédéric Reiss.** Cette question, à laquelle j'associe ma collègue Josiane Corneloup, présidente de l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays, s'adresse au Premier ministre. Elle concerne les contrats de relance et de transition écologique, les CRTE, qui, dans certaines régions, ont été couplés avec des pactes territoriaux.

Ces contrats, fusion de deux précédentes contractualisations, devaient s'appuyer avec lisibilité et transparence sur des projets de territoire. Il s'agit de traduire les moyens disponibles pour la relance effective des territoires – qui en ont bien besoin ! – pour favoriser un développement territorial pérenne. Or, une fois de plus, nous constatons une dérive technocratique et bureaucratique voire un excès de centralisme qui risquent de plomber et de freiner la transition écologique.

**M. Fabrice Brun.** Le pays crève de la « technocrature » !

**M. Frédéric Reiss.** Une circulaire du 20 novembre 2020 préconisait la concertation avec les élus locaux et les parlementaires, ce qui s'est fait de manière très inégale d'une région à l'autre et d'un département à l'autre. Le plus grand flou règne concernant les porteurs de projets, même si la circulaire précise que ce sont les intercommunalités ou leurs groupements qui seront les porteurs de ces contrats.

Les pôles d'équilibre territorial et rural – PETR – n'ont pas été mentionnés, alors qu'ils ont été créés pour élaborer une vision stratégique de développement des territoires et qu'ils ont, à ce jour, largement prouvé leur efficacité.

**M. Jean-Marie Sermier.** Exact !

**M. Frédéric Reiss.** En outre, le projet de loi dit 4D – décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification – se fait toujours attendre. Pourtant, à défaut d'une vraie décentralisation, ce texte devrait permettre la différenciation.

Vous qui avez conduit des démarches de projets dans les Pyrénées-Orientales, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous préciser la méthode du Gouvernement pour la réussite de ces CRTE si importants pour nos territoires ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

## Plusieurs députés du groupe LR . Quel honneur !

**M. Jean Castex**, *Premier ministre*. Votre question, monsieur le député, me donne l'occasion d'aborder ce sujet d'importance. Vous avez tout à fait raison : ces CRTE, voulus par le Gouvernement, sont un moyen de faire profiter l'ensemble du territoire national des effets du plan de relance et des politiques publiques de l'État que celui-ci traduit. (M. Jean-Louis Bricout s'exclame.)

Ils visent aussi à simplifier les modalités de contractualisation de l'État avec les collectivités territoriales, notamment avec le bloc communal. Comme nombre d'entre vous, le maire et président d'EPCI – d'établissement public de coopération intercommunale – que j'étais encore il y a huit mois s'y perdait parfois dans tous les dispositifs que l'État proposait à la contractualisation. Nous avons donc voulu simplifier.

J'en viens à ce qui est sans doute l'objet principal de votre question : quel est le périmètre de ces contrats ? La circulaire à laquelle vous faites allusion, que j'ai signée personnellement, me semble être assez claire et répondre à quelques principes, le premier étant le besoin de souplesse.

Compte tenu de la diversité des territoires, nous avons tout d'abord demandé aux préfets de département de lancer une concertation auprès des élus et des parlementaires, afin de nous indiquer quel périmètre était le plus adapté pour signer ces contrats dans leur département. Cette étape est terminée, et elle donne des réponses variables. S'il est vrai que la circulaire visait plutôt les EPCI, certains départements préconisent les PETR ou autres. Il y a de tout, pourvu que cela corresponde aux réalités territoriales. Loin d'avoir une vision technocratique, nous visons l'efficacité.

Lors de la deuxième étape, d'ici l'été, nous souhaitons que tous les territoires ainsi identifiés se dotent d'un CRTE. L'enjeu est majeur. Nous avons d'ailleurs invité les autres niveaux de collectivités territoriales qui le souhaitent à y participer

Ces contrats doivent aussi marquer la volonté des politiques de l'État, notamment en matière de transition écologique, et c'est pourquoi l'annexe à la circulaire fixe des objectifs indicatifs – j'y insiste, monsieur le député – pour en vérifier la bonne exécution.

Croyez-moi, c'est un outil dont les collectivités – et donc l'ensemble de nos concitoyens – vont bénéficier au premier chef. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Philippe Berta applaudit également.*)

**M. le président**. La parole est à M. Frédéric Reiss.

**M. Frédéric Reiss**. Merci de votre réponse, monsieur le Premier ministre, mais il faudrait que vos services portent clairement le message de l'inter-territorialité (« *Très bien !* » *sur les bancs du groupe LR*) et du portage prioritaire de ces contrats à l'échelle stratégique des PETR et des pays. Les urgences économiques et climatiques l'exigent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3739

**Rubrique** : Collectivités territoriales

**Ministère interrogé** : Premier ministre

**Ministère attributaire** : Premier ministre

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)